

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie maritime

**Décision n° 19743 du 31 octobre 2014 portant promotion
du personnel sous-officier de réserve de la gendarmerie maritime**

NOR : INTJ1417331S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 19407 du 30 octobre 2014 (NOR : INTJ1417330S),

Décide:

Article 1^{er}

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

I. – L'adjudant-chef de réserve dont le nom suit est promu au grade de major de réserve le 1^{er} décembre 2014:

Monfor, Michel Nigend : 315 201

II. – Les maréchaux des logis-chefs de réserve dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant de réserve le 1^{er} décembre 2014:

Siegele, Eric Nigend : 092 431

Huchet, Yann Nigend : 163 656

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 31 octobre 2014.

*Le général, commandant
la gendarmerie maritime,
I. GUION DE MÉRITENS*